

# LIVRET D'ACCUEIL des entreprises



**Communauté de Communes  
de la Rive Gauche de la Vienne**

**5, place du 8 Mai**

**37500 LERNÉ**

**☎ 02.47.95.95.22**

- La communauté de communes
- Les accès à la zone
- Le cadre de vie
- Le foncier
- La démarche environnementale
- Pour nous rejoindre
- L'annuaire

# La Communauté de Communes

## NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS

Neuf communes situées au Sud de la rivière La Vienne composent la Communauté de communes de la Rive gauche de la Vienne : Candès Saint-Martin, Cinais, Couziers, Lerné, Marçay, La RocheClermault, Saint-Germain sur Vienne, Seuilly et Thizay

La Communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ZAE « La Pièce des Marais » à LA ROCHE CLERMAULT.

Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine est missionné pour assurer l'assistance à maître d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration de la Charte environnementale et l'établissement du livret d'accueil.

Chaque entreprise candidate à l'installation sera accueillie par des élus de la communauté de communes.

Un dossier sera composé puis étudié par la commission.

Les services de la Communauté de communes sont vos interlocuteurs privilégiés dans toutes vos démarches pour faciliter votre installation.



# Le Cadre de vie : un site naturel

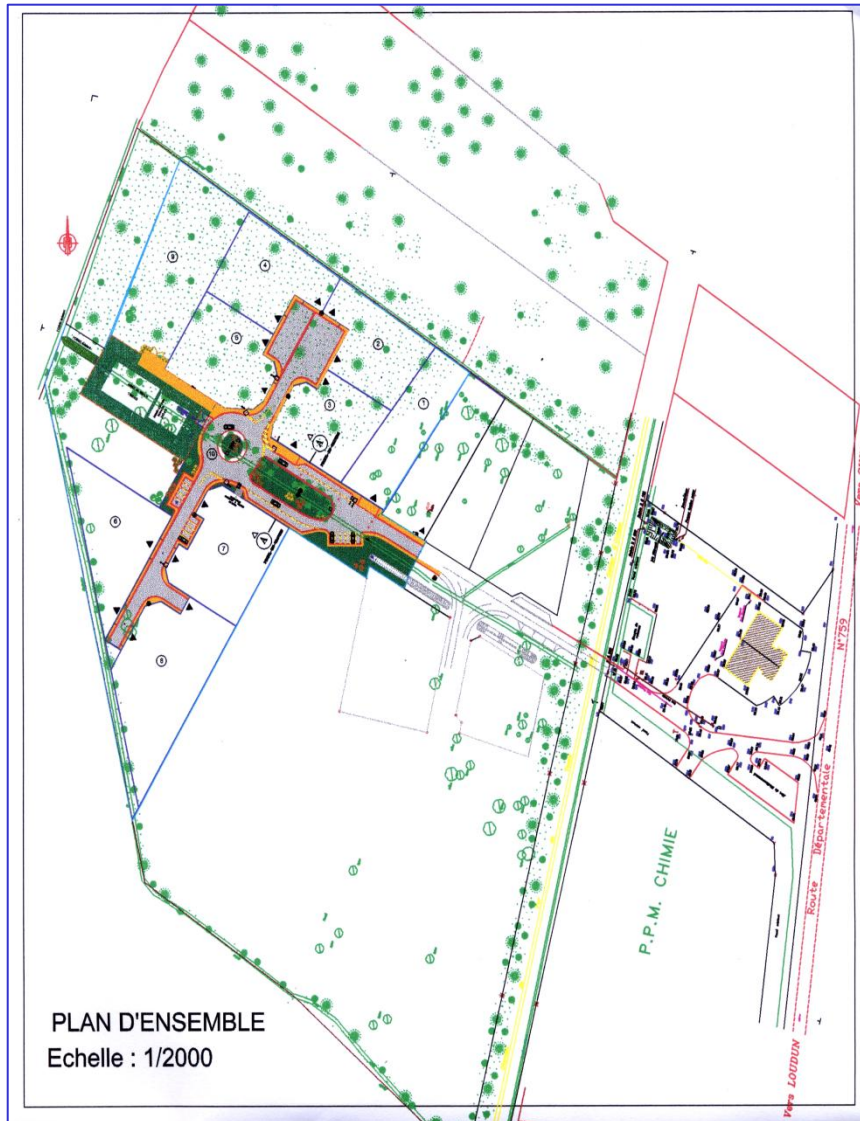


**La communauté de communes** veut conserver ce cadre naturel de marais, de bois et de bosquets à proximité du cours d'eau « Le NEGRON ».

Le développement économique de la zone s'oriente autour de la protection de l'environnement au travers de 7 lignes directrices pour un aménagement de qualité:

- ▶ L'ÉNERGIE
- ▶ LE CHANTIER
- ▶ LES TRANSPORTS
- ▶ LES INFRASTRUCTURES
- ▶ L'EAU
- ▶ LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE
- ▶ L'ANIMATION ET LA VIE DE LA ZAE

# Le foncier



## 11 ha d'activités

Parcelles d'une superficie moyenne de 1500 à 2000 m<sup>2</sup>

Superficie cessible : 2 ha

### Equipement des parcelles :

Desserte routière

Desserte téléphonique

Desserte électrique

Desserte eau potable

Assainissement collectif pour les constructions futures

Voirie et trottoirs

Eclairage public basse consommation

Aménagement paysagé

Déchetterie sur la zone

# Pour nous rejoindre

## RENCONTRE

Un premier rendez-vous pour présenter votre projet : type d'activité, emplois prévus, diagnostic des besoins.

Un second rendez-vous :

SOIT

pour constituer un dossier de présentation du projet qui sera soumis à la commission économique :

- Plan de masse du ou des bâtiments, les perspectives,
- 1 fiche descriptive et engagement du respect de la charte de zone.

SOIT

pour rencontrer les élus de la communauté de communes et un maître d'oeuvre dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage assurée par la collectivité.

## DEMARCHES

- Dépôt permis de construire auprès de la mairie de la Roche Clermault
- Accueil par les autres utilisateurs de la zone
- L'exploitation de votre activité.

## ENGAGEMENT

La communauté de communes s'engageant avec force dans la démarche environnementale accueille sans réserve les entreprises qui, par la signature de la charte, recherchent les mêmes objectifs.

Votre projet intégrera obligatoirement quelques spécificités techniques s'inscrivant dans une démarche volontariste de développement durable, choisies parmi les thèmes retenus par la communauté de communes

## CHARTRE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZAE

Les engagements de la communauté de communes et des entreprises

### PROTEGER LA RESSOURCE EN EAU

#### 1- REDUIRE LA CONSOMMATION

- Utiliser des équipements performants,
- Sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle de l'eau,
- Privilégier la récupération et l'utilisation de l'eau pluviale.



#### 2- PREVENIR LES POLLUTIONS EVENTUELLES

- Maîtriser et contrôler les effluents.

### AMELIORER L'IMAGE ET LE CADRE DE VIE DU SITE

#### 1- RENFORCER L'INTEGRATION PAYSAGERE :

- Respecter une harmonie architecturale dans la zone (forme, couleurs...),
- Harmoniser l'aménagement paysager en suivant La réglementation du P.L.U (essences locales, haies devant les entrepôts, bosquets ...),
- Gérer ses zones de stockage (matériaux et déchets).



#### 2- MENER UNE GESTION EFFICACIE DES DECHETS

- Optimiser l'utilisation de la déchetterie
- Promouvoir le recyclage
- Examiner l'opportunité d'une gestion collective des déchets.



### ANIMER ET PROMOUVOIR LA ZAE

- Organiser les échanges entre le gestionnaire de la ZAE et les entreprises,
- Organiser des événements sur le site (exercices incendie, sensibilisation aux risques pour les salariés, portes ouvertes, découverte du milieu naturel...),
- Promouvoir le site d'activités.



## CHARTRE ENVIRONNEMENTALE DE LA ZAE

### Les engagements de la communauté de communes et des entreprises

#### MAITRISER LA DEPENSE ENERGETIQUE

##### 1 - FAVORISER LES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS LIMITANT LES DEPENSES ENERGETIQUES :

- Veiller à l'orientation , et à l'isolation des bâtiments,
- Respecter la réglementation thermique en vigueur,
- Faire un suivi annuel des consommations énergétiques et proposer des actions d'amélioration,
- Faciliter l'éclairage naturel,
- Organiser un éclairage par secteurs/poste de travail dans les bâtiments,
- Optimiser le confort visuel des occupants par des choix de vitrages adaptés,
- Utiliser systématique des lampes basse consommation.



##### 2 - FAVORISER LE RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

- Préférer les énergies renouvelables (filiale bois, pac géothermie....),
- Penser panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire.

#### GERER SON CHANTIER

##### 1 - ORGANISER LE CHANTIER :

- Délimiter le périmètre d'intervention,
- Déterminer des zones de stationnement, de stockage,
- Informer le personnel,



##### 2 - LIMITER LES NUISANCES ENVERS LES RIVERAINS

- Respecter le code du travail,
- Mettre en place les conditions d'un chantier propre (gestion des déchets, nettoyage),
- Eviter les pollutions,
- Communiquer sur les mesures prises.



#### OPTIMISER LE TRANSPORT ET LES INFRASTRUCTURES

- Promouvoir les déplacements collectifs des salariés et le covoiturage,
- Examiner avec le Conseil général la possibilité de sécuriser les déplacements doux,
- Veiller à maintenir une signalétique efficace de la zone,
- Améliorer la sécurité de l'accès à la zone.



# Annuaire

## Communauté de communes

Rive Gauche de la Vienne  
5, Place du 8 mai 37500 LERNÉ  
Tél 02.47.95.95.22 Fax 02.47.95.80.95  
e-mail : [Cte.de.cnes.rgv@wanadoo.fr](mailto:Cte.de.cnes.rgv@wanadoo.fr)  
Site : [cdc-rivegauchevienne.com](http://cdc-rivegauchevienne.com)



## Mairie de La Roche Clermault

Le coteau 37500 LA ROCHE CLERMAULT  
Tél : 02.47.95.90.10 Fax : 02.47.95.85.59



## Sous Préfecture de Chinon

Rue Philippe de Commines 37500 CHINON  
Tél : 08.21.80.30.37 Fax : 02.47.98.35.09



## Conseil régional du Centre

9, rue St-Pierre Lentin 45041 ORLEANS cedex  
Tél : 02.3. 70.30.30 Fax : 02.38.70.31.18



## Conseil Général

Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX9  
Tél : 02.47.31.47.37 Fax : 02.47.31.42.71



## Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7, rue Jehanne d'Arc  
49730 MONTSOREAU  
Tél 02.41.53.66.00 Fax : 02.41.53.66.09



## Pays du Chinonais

B.P2  
37220 L'LE BOUCHARD  
Tél 02.47.97.09.09 Fax : 02.47.97.09.10



## Chambre de Métiers et de l'Artisanat

ZI NORD 37500 CHINON  
Tel 02.47.93.18.01 Fax : 02.47.98.31.72  
Route de Saint-Avertin 37200 TOURS  
Tél : 02.47.25.24.00 Fax : 02.47.28.40.38



## Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

ZI NORD 37500 CHINON  
Tél : 02.47.98.30.39 Fax : 02.47.98.43.47  
4 Bis rue Jules Favre 37000 TOURS  
Tél : 02.47.47.20.00 Fax : 02.47.61.62.38

